

Certificat de constance des performances

N° 0672-CPR-0679

Conformément *au règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011* (règlement portant sur les produits de construction), ce certificat s'applique

au(x) produit(s) de construction **Bois lamellé collé, classes de résistance jusqu'à GL 28**
Poutres en bois massif reconstitué jusqu'à C 24

mis sur le marché sous le nom ou la marque **Merkle Holz GmbH**
Straßer Weg 24
89276 Nersingen-Oberfahlheim

fabriqué(s) dans l'usine/les usines **89278 Nersingen-Oberfahlheim**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans

l'annexe ZA de la/des norme(s) harmonisée(s) **EN 14080:2013**

dans le système **1**

sont appliquées pour la performance déclarée dans ce certificat et que le contrôle de la production de l'usine du fabricant est capable d'assurer la

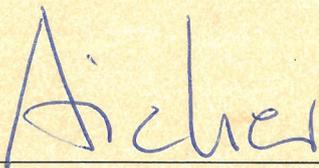
constance des performances du produit de construction.

Ce certificat a été délivré le **02.02.2017** pour la première fois et restera valable aussi longtemps que ni la norme harmonisée, le produit de construction, les méthodes AVCP, ni les conditions de fabrication dans l'usine ne sont modifiés de manière significative, à moins que le certificat soit suspendu ou retiré par l'organisme de certification de produit notifié.

Ce document a été traduit uniquement à des fins informatives. La version originale est publiée en allemand. En cas de doute, la version allemande est valide.



Stuttgart, 29.03.2017


Leitender Akademischer Direktor Dr. S. Aicher
Directeur de l'organisme de certification

